



Assemblée générale

Distr. générale
13 septembre 2011
Français
Original : espagnol

Soixante-sixième session

Point 98 n) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet

Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération

Rapport du Secrétaire général

Additif**

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des gouvernements	2
Cuba	2
Nicaragua	3

* A/66/150.

** Les informations figurant dans le présent additif ont été reçues après la publication du rapport principal.



II. Réponses reçues des gouvernements

Cuba

[Original : espagnol
[29 juin 2011]]

1. Cuba rappelle les principes exposés dans les réponses qu'elle a transmises par le passé au Secrétaire général sur la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, conformément aux directives figurant dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.
2. La complexité du contexte international et la nécessité de régler pacifiquement les problèmes pressants auxquels l'humanité est en proie font ressortir l'importance du multilatéralisme comme seule option viable face aux nouvelles menaces dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, de même qu'elles soulignent la pertinence de la résolution de l'Assemblée générale en application de laquelle est communiquée la présente réponse.
3. L'enlisement des négociations menées dans le cadre du mécanisme multilatéral de désarmement, qui perdure depuis quelques années en raison du manque de volonté politique de certaines parties, amplifie l'intérêt du multilatéralisme. Dans le passé, la concertation multilatérale entre les membres de la communauté internationale a conduit à l'adoption et à la mise en œuvre d'instruments internationaux importants comme la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques qui, dans l'esprit comme dans la lettre, engagent les États parties à éliminer totalement ces deux catégories d'armes de destruction massive.
4. Des avancées prometteuses ont été constatées dans le cadre de la Conférence du désarmement grâce à l'adoption d'un programme de travail en 2009, après plus de 10 ans de discussions qui n'ont débouché sur aucun accord.
5. Les mesures unilatérales que certains États Membres de l'ONU défendent dans le cadre du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements en vue de régler leurs problèmes de sécurité constituent un grave danger pour la paix et la sécurité internationales, et sapent non seulement la confiance dans le système international mais aussi dans les fondements de l'Organisation des Nations Unies et la crédibilité des accords multilatéraux sur le désarmement.
6. La pratique a montré que l'on ne saurait atteindre l'objectif du désarmement et parvenir à la maîtrise des armements et à la non-prolifération des armes de destruction massive par des mesures unilatérales, des alliances stratégiques visant à faciliter des accords négociés en dehors des cadres multilatéraux internationalement reconnus, ou par le recours ou la menace du recours à la force. Le multilatéralisme et le règlement pacifique négocié, dans le cadre des organismes créés à cette fin et conformément à la Charte des Nations Unies, demeurent le meilleur moyen de régler les différends.
7. Il convient de réaffirmer la valeur suprême de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et notre volonté de chercher résolument à imposer le principe du multilatéralisme dans les négociations en la matière.

8. Cuba réaffirme son attachement à la promotion, à la protection et au renforcement du multilatéralisme et du processus multilatéral de prise de décisions sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, dans le strict respect de la Charte et du droit international, en vue d'instaurer un ordre mondial multipolaire, juste et équitable, et une gouvernance démocratique mondiale, plutôt qu'un ordre fondé sur le monopole de quelques puissances.

9. Il faut écarter à tout jamais la menace d'extermination que les armes nucléaires font peser sur l'humanité en éliminant toutes ces armes. Cuba se prononce en faveur de la négociation d'un traité international juridiquement contraignant analogue aux conventions interdisant les armes chimiques et biologiques afin de libérer le monde des armes nucléaires dans un délai donné.

10. Le Mouvement des pays non alignés, dont les membres ont toujours été à la pointe de la lutte pour le désarmement nucléaire, a réaffirmé son attachement à cette question en adoptant à sa XVI^e Conférence ministérielle, tenue à Bali (Indonésie) du 23 au 27 mai 2011, une déclaration dans laquelle il s'engage fermement à œuvrer pour qu'une conférence internationale de haut niveau soit organisée afin de déterminer les moyens d'éliminer les armes nucléaires dans les plus brefs délais.

Nicaragua

[Original : espagnol]

[26 juin 2011]

1. En raison de son attachement au désarmement, à la non-prolifération et à la réglementation et à la maîtrise des armements, le Nicaragua a participé activement aux conférences internationales organisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres instances internationales, à l'occasion desquelles il a apporté son soutien aux négociations multilatérales dans ces domaines. Il a contribué à l'examen, l'évaluation et l'adoption des résolutions et déclarations sur ces thèmes pour donner un coup d'arrêt à la course aux armements et poser des jalons en vue de l'élimination complète des armes nucléaires et des armes de destruction massive, et pour parvenir au désarmement général et complet dans le cadre d'un système de contrôle efficace.

2. Le Nicaragua considère que le désarmement est possible dans un climat de confiance reposant sur le respect mutuel et propice à l'instauration de meilleures relations fondées sur la justice, la solidarité et la coopération. Il estime qu'il n'existe pas d'autre choix que les accords multilatéraux régionaux et sous-régionaux de désarmement et de maîtrise des armements pour parvenir à un règlement pacifique des différends et des conflits.

3. Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale présidé par le commandant Daniel Ortega Saavedra est convaincu que le multilatéralisme est la seule façon de préserver la paix et la sécurité internationales et que la mobilisation de tous les États pour adopter collectivement des instruments et des mécanismes permettra de garantir leur sécurité mutuelle. Il sait que la coopération internationale, le règlement des différends par des moyens pacifiques, le dialogue et les mesures de confiance sont essentiels pour établir des relations multilatérales et bilatérales d'amitié et de respect entre les peuples et les nations.

4. Le désarmement général et complet est un outil important qu'il conviendrait d'utiliser pour corriger les déséquilibres politiques et consolider l'ordre international fondé sur le principe de l'égalité souveraine entre les États. De même, il sert l'intérêt commun de tous les peuples qui ne veulent pas vivre sous la menace des armes de destruction massive. Le renforcement de la paix, la sécurité internationale et la mobilisation en faveur du désarmement se complètent et se renforcent mutuellement.

5. À l'instar de la communauté internationale, le Nicaragua s'est engagé à éliminer les armes chimiques et biologiques. Il souhaite par ailleurs que la Convention sur les armes biologiques s'enrichisse rapidement d'un protocole de vérification.

6. Le Nicaragua réaffirme son attachement à la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, car il considère que l'accumulation excessive d'armes classiques, notamment d'armes légères et de petit calibre, est à l'origine de tensions et de conflits, ainsi que du niveau élevé de la criminalité dans la région.

7. Le Nicaragua s'associe à l'initiative lancée par le Groupe de Rio dans le cadre de l'Organisation des États américains en vue de créer une zone exempte de mines antipersonnel à l'échelle de l'hémisphère. Il pense en effet que cet objectif est réalisable, pourvu qu'il bénéficie de l'appui et de la coopération de la communauté internationale pour le déminage et, surtout, pour l'assistance aux victimes, deux activités essentielles et complémentaires pour soulager les souffrances et ouvrir la voie au développement.

8. Pour le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale, la meilleure façon de relever les défis du XXI^e siècle passe par un multilatéralisme effectif, fondé sur le respect et la reconnaissance des peuples et des gouvernements pour donner naissance à de nouvelles alliances et permettre l'élaboration de stratégies et de politiques communes.
